

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 003/2023**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 03-01**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....14
- votants .....18
- suffrages exprimés ....18
- majorité .....10
- pour .....18
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

15/02/2023

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-deux février, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Cédric BOURGUIGNON, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Lucie CHARMION, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Brigitte BERT, Vincent LECOCCQ, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT.

**Pouvoir :** Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Vincent LECOCCQ donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Thierry BADEL donne pouvoir à Lucie CHARMION, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues par la Commune :

- L'association Prévention Routière : 300 € pour le financement des actions de sensibilisation de l'association ;
- L'association ASO Tennis de Table : 600 € pour l'organisation d'un tournoi ;
- Coopérative scolaire école élémentaire : 1 454,99 € pour financer le transport de la classe découverte des CM2.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :
  - L'association Prévention Routière : 300 € ;
  - L'association ASO Tennis de Table : 600 € ;
  - Coopérative scolaire école élémentaire : 1 454,99 €.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Orliénas (Rhône) with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ORLIENAS' and '(Rhône)'.